

## **Proposition de post doctorat sur l'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 de la DREES**

### **Conditions du post doctorat proposé**

La Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) propose un post doctorat d'une durée d'un an pour contribuer au suivi et à l'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé (SNS).

Nous recherchons un candidat titulaire d'un doctorat depuis moins de cinq ans, avec des compétences en sciences sociales et politiques, en particulier des connaissances sur l'étude et l'analyse des politiques publiques, dans une perspective interdisciplinaire (sociologie, santé publique, sciences politiques) ainsi que des connaissances sur les méthodes d'analyse qualitative (analyse de contenu, analyse de matériaux). Une connaissance générale du système de santé serait appréciée. Une maîtrise de l'anglais oral et écrit est nécessaire.

La DREES signera une convention de recherche avec l'université ou l'institution de rattachement du post doctorant, qui lui proposera un contrat à durée déterminée. La rémunération mensuelle proposée est d'environ 2600 euros bruts. Un comité de suivi du post doctorat sera organisé entre la DREES et l'institution de rattachement du post doctorant.

Le lieu de travail est la DREES, 10 place des cinq martyrs du lycée Buffon, Paris 14<sup>ème</sup>.

La date de prise de poste prévue est courant 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront être adressées par mail conjointement à Mmes Mathilde Gaini ([mathilde.gaini@sante.gouv.fr](mailto:mathilde.gaini@sante.gouv.fr)) et Lorenza Luciano ([lorenza.luciano@sante.gouv.fr](mailto:lorenza.luciano@sante.gouv.fr)), Sous-direction de l'Observation de la santé et de l'assurance maladie.

La date limite de candidature est fixée au 21 septembre 2020.

### **Le dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé**

La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 (SNS) constitue le cadre de la politique de santé en France et est définie par le Gouvernement. Elle a été adoptée officiellement fin décembre 2017. Elle se décompose en 4 axes, 11 domaines d'action prioritaires et 43 objectifs nationaux d'amélioration de la santé et de la protection sociale, contre les conséquences de la maladie, de l'accident et du handicap ainsi qu'un volet propre à l'enfant et des objectifs concernant la Corse et l'Outre-mer<sup>1</sup>. La SNS est déclinée par des plans et des programmes nationaux et soutenue par des lois et décrets. Au niveau régional, les programmes régionaux de santé (PRS) élaborés par les Agences régionales de santé ont pour objectif de décliner ses priorités en prenant en compte les spécificités régionales et locales en matière d'état de santé de la population et d'organisation du système de santé.

Dans son introduction, la stratégie nationale de santé affiche la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dans tous ces objectifs d'action et énonce dans ses principes d'action celui de

---

<sup>1</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

la santé dans toutes les politiques ainsi que l'importance de la participation de tous dans une logique de démocratie en santé.

Le cadre de l'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé<sup>2</sup> s'appuie sur les principaux critères habituellement utilisés (pertinence, cohérence interne et externe, impact) pour l'évaluation d'une politique publique et comprend différents volets prenant en compte la temporalité de la réalisation et la méthodologie utilisée (quantitative, qualitative...).

La recherche proposée s'inscrit dans l'ensemble des questions évaluatives relatives à la pertinence et la cohérence de la politique de santé actuelle. Le post-doctorant aura comme premier objectif d'analyser les choix prioritaires définis et leur déclinaison opérationnelle. Un deuxième objectif sera de mettre en lumière, par une approche comparative ciblée sur quelques pays européens présentant des situations épidémiologiques proches de celle de la France, la prise en compte des attentes des citoyens et des besoins prioritaires de santé publique dans la définition des priorités de santé. Une description fine des actions déclinant les politiques des différents pays européens et les acteurs concernés sera également attendue. Ces deux objectifs devront être plus précisément étudiés en regard de l'objet transversal de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Ces deux objectifs s'intègrent aux thématiques de recherche suivantes :

1. *La démocratie en santé : quelle prise en compte des citoyens, acteurs et décideurs nationaux dans l'orientation et la déclinaison des politiques de santé ?*

La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (Journal officiel, 2002) a inscrit officiellement la démocratie en santé dans le fonctionnement du système de soins français et a défini les bases réglementaires des droits des patients. Elle a également permis la participation des usagers du système de santé dans l'élaboration des politiques au sein d'instances de concertation nationale et régionales. Outre le principe d'action déjà énoncé, l'un des objectifs prioritaires de l'axe 4 de la SNS est de réaffirmer le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours de santé et d'associer les citoyens à la gouvernance du système de santé.

Pour répondre à cette question, il s'agira par exemple de comprendre si les priorités et objectifs stratégiques retenus dans la stratégie nationale de santé sont pertinents avec les besoins et enjeux

---

<sup>2</sup> L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2018, relatif au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale de santé 2018-2022, prévoit un dispositif de suivi et d'évaluation de la SNS composé de :

1. **un suivi annuel des actions** mises en œuvre pour atteindre les objectifs figurant dans le décret du 29 décembre 2017 susvisé, réalisé par les directions du ministère des solidarités et de la santé et la direction générale des outre-mer à partir d'indicateurs de processus et de moyens, et consolidé par le secrétariat général des ministères sociaux ;
2. **un suivi pluriannuel** réalisé par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), **reposant sur des indicateurs de résultats et d'impact** faisant l'objet de publications en 2018, 2020 et 2022;
3. **une évaluation pluriannuelle de la SNS, pilotée par la Drees, faisant l'objet d'un rapport final en 2022.**

prioritaires de santé publique identifiés par les organismes et institutions représentant la société civile interrogés ou ayant émis des avis au cours du processus d'élaboration de la Stratégie.

Pour la réalisation de ce premier objectif, le chercheur disposera des différents matériaux issus des consultations et avis pris avant adoption de la SNS ainsi que des résultats de la consultation publique en ligne. Ces matériaux pourront être enrichis par des entretiens d'acteurs institutionnels et de décideurs régionaux ayant participé à l'élaboration de la stratégie et/ou des plans régionaux de santé. Dans un deuxième temps, il s'agira d'analyser les forces et les limites de cette stratégie « cadre » pour une déclinaison au niveau régional et local. Cette analyse reposera sur des entretiens auprès d'acteurs de santé et de représentants de la société civile qui sera réalisée en parallèle par un prestataire mais aussi par le chercheur afin d'approfondir certains points mis en évidence par la première étape du travail.

## *2. L'eupéanisation des politiques de santé : quels mécanismes de concertation à l'échelle européenne dans la fabrique des politiques de santé ?*

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est actuellement au cœur des politiques de santé internationales et cette priorité est également affirmée au niveau européen. Dans un premier temps, le chercheur identifiera les pays européens ayant mis en place une politique globale de santé ou une politique sociale intégrant la réduction des inégalités sociales et/ou territoriales de santé. Une comparaison des objectifs et des stratégies mis en place par ces pays devra être réalisée.

Il s'agira d'appréhender les mécanismes de réflexion et de concertation publique pour la mise en place des politiques de santé et les leviers pour aboutir à des actions au niveau local. Il sera également important de rendre compte du suivi et de l'évaluation de cette question.

Pour analyser ces aspects, le post-doctorant devra réaliser des entretiens avec des représentants institutionnels et de la société civile dans des pays européens. Pour cela, il pourra s'appuyer sur un benchmark des stratégies de santé mises en place dans les pays à haut niveau de revenus réalisé en 2019 et ayant proposé un panorama général des stratégies de santé en place dans différents pays, prenant en compte leurs priorités et leur temporalité.